

**Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018
(rectificatif)**

30/12/2017

Ce texte rectifie le texte n° 2, au b du 33° du I de l'article 28 de la loi de finances pour 2018 et remplace « article 219 bis » par « article 219 ».